



**République Française
Département de l'Isère
Commune de Saint Jean de Bournay**

**Arrêté de délégation de signature au bénéfice de fonctionnaires
titulaire de la commune**

N° 2026-AG- 24

Le Maire de la Commune de Saint de Bournay,

VU les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETÉ :

ARTICLE 1 : Sous notre surveillance et notre responsabilité et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, les fonctionnaires titulaires dont les noms suivent, sont délégués pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures :

BERLAND Clara, BESSON Nathalie née RIGOTTI, MARTINET-ANDRIEUX Stéphane, PINTO Christine née CECILLON, QUERLIOZ Fabienne née TURILLE, RASSON Nadja née LOUNAS, RUIZ Ornella, STAMENKOVIC Anica.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Préfet et à chacun des fonctionnaires nommément désignés à l'article 1.

Fait à Saint Jean de Bournay,
Le 23 mars 2026

**Le Maire
Franck POURRAT**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification